

DEMANDE D'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA)

*Cette notice a été réalisée
pour vous aider à compléter
votre demande.*

► **Nous contacter**

**Vous désirez des informations complémentaires,
vous souhaitez nous rencontrer :**

- Consultez le site msa.fr
- Contactez votre MSA

**Créez votre espace personnel sur msa.fr et profitez de services personnalisés
pour préparer et suivre votre retraite. C'est facile, gratuit et sécurisé.**

▶ À savoir avant de demander votre allocation

- Si vous disposez de faibles revenus, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) vous permet d'élever l'ensemble de vos ressources à un montant minimum. Son montant dépend de votre situation.

▶ À savoir avant de demander votre allocation

Vous trouverez dans ce dossier ce dont vous avez besoin pour faire votre demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

- une demande d'ASPA à compléter,
- des précisions concernant les conditions d'attribution de votre allocation, les modalités de votre déclaration de ressources et du paiement de votre allocation,
- les justificatifs à joindre.

▶ Vous et/ou votre conjoint(e) ou concubin(e) ou partenaire pacsé avez droit à l'allocation de solidarité aux personnes âgées

▶ Aux conditions suivantes :

- être retraité (retraite personnelle ou de réversion). La retraite progressive et l'AVFS (Allocation pour la Vie Familiale et Sociale) ne permettent pas de bénéficier de cette allocation ;
- être âgé de 65 ans ou avoir entre 62 et 65 ans si vous êtes reconnu inapte au travail ou atteint d'une incapacité permanente d'au moins 50 % ;
- avoir des ressources qui ne dépassent pas un certain plafond, vous pouvez consulter ce montant sur le site msa.fr ;
- avoir demandé toutes vos retraites personnelles et de réversion auprès de tous vos régimes français, étrangers et des organisations internationales ;
- résider en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à la Réunion, à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy plus de 9 mois au cours de l'année civile de versement de l'allocation ;
- si vous êtes ressortissant d'un pays étranger (hors zone d'application des règlements européens), vous devez être titulaire d'un titre de séjour autorisant à travailler depuis au moins dix ans au point de départ de votre allocation. Cette condition ne vous est pas demandée si vous êtes apatride, réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire ou si vous avez combattu pour la France.

▶ À noter

- Il est possible de cumuler votre retraite, votre Aspa et des revenus d'activité. Nous appliquerons un abattement sur votre revenu d'activité. La part de revenu qui dépasse cet abattement réduit le montant de l'Aspa qui vous est versé ;
- Si vous partez vivre à l'étranger, le paiement de l'Aspa est supprimé. Vous devrez déposer une nouvelle demande si vous résidez à nouveau sur le territoire français.

▶ Auprès de quel organisme déposer votre demande ?

Cette demande doit être complétée, signée et accompagnée de tous les justificatifs demandés (voir page IV).

- Si vous bénéficiez d'une seule retraite, vous devez déposer cette demande auprès de l'organisme qui vous verse votre retraite.
- Si vous bénéficiez de plusieurs retraites, vous devez déposer votre demande par ordre de priorité :
 - au régime des non-salariés agricoles si vous êtes titulaires d'une retraite à ce régime et avez, à la date de votre demande d'allocation, la qualité d'exploitant agricole,
 - au régime général si cet organisme vous verse une retraite,
 - à l'organisme qui vous verse la retraite la plus élevée à la date de votre demande d'allocation.

▶ Point de départ de votre allocation

- À la même date que votre retraite si vous déposez votre demande en même temps que votre demande de retraite ou dans les 3 mois qui suivent la date de la notification de votre retraite ;
- **Si vous ne répondez pas aux conditions d'attribution lors du point de départ de votre retraite, vous pouvez demander l'Aspa plus tard. Le point de départ est alors fixé au premier jour du mois qui suit le dépôt de votre dossier.**

► Paiement

Nous vous verserons votre allocation en même temps que votre retraite.

► **Important :** L'allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation non contributive, c'est-à-dire sans rapport avec les cotisations versées par l'assuré à son régime de retraite. Il s'agit d'une aide.

À ce titre, à votre décès, nous pouvons récupérer une partie des sommes payées lorsque l'actif net successoral dépasse **100 000 €** ; Ce seuil est porté à **150 000 €** dans les départements et régions d'Outre-Mer pour les décès survenus entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 décembre 2029.

L'actif net successoral correspond à l'évaluation au jour du décès, de l'ensemble des biens appartenant au défunt, après déduction du passif de la succession.

Pour les non-salariés agricoles, le capital d'exploitation et les bâtiments indissociables (terres, cheptel, bâtiment d'exploitation) ne sont pas retenus dans cette évaluation.

► Quelles sont les ressources à déclarer ?

Vous devez déclarer vos ressources personnelles perçues en France et/ou dans un autre pays et si vous vivez en couple (suite à mariage, concubinage, pacs), les ressources de votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé perçues en France et/ou dans un autre pays.

Afin d'étudier votre demande, vous devez nous indiquer le montant brut mensuel de vos ressources (sauf pour les revenus professionnels des non-salariés pour lesquels vous devez indiquer un montant brut annuel) pour les 3 mois précédant votre demande d'allocation. Si cet examen aboutit au rejet de votre demande, nous vous recontacterons afin d'étudier vos ressources sur une période de 12 mois.

- 1 Revenus professionnels des non-salariés [bénéfices industriels ou commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA), micro (BIC/BNC), etc.] : indiquez le montant retenu par l'administration fiscale.
- 2 Indemnités versées par la caisse d'assurance maladie (indemnités journalières de maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption).
- 3 Allocations chômage ou préretraite versées par Pôle emploi ou votre employeur.
- 4 Pensions, retraites, rentes personnelles et de réversion de base (y compris la majoration de retraite de réversion) tous régimes : vous devez déclarer pour vous et/ou votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé, les prestations dont vous êtes titulaire ou avez fait la demande. Pour les demandes encore à l'étude, inscrivez « en cours » dans la colonne « montant » Précisez les noms et adresse des organismes, vos références et la date d'attribution.
- 5 Retraites complémentaires personnelles et de réversion tous régimes : vous devez déclarer pour vous et/ou votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé, les prestations dont vous êtes titulaire ou avez fait la demande. Pour les demandes encore à l'étude, inscrivez « en cours » dans la colonne « montant ». Précisez les noms et adresse des organismes, vos références et la date d'attribution.
- 6 Prestations diverses (pension d'invalidité, rente d'accident du travail, pension de veuves de guerre, etc.) : précisez les noms et adresse des organismes payeurs et vos références.
- 7 Allocations [allocation adulte handicapé (AAH), revenu de solidarité active (RSA), allocation spéciale vieillesse ou d'aide sociale, allocation amiante, etc.] : précisez les noms et adresse des organismes payeurs et vos références.
- 8 Autres revenus (prestation compensatoire suite à divorce, rente viagère issue d'un contrat d'assurance vie ou d'une vente en viager, revenus de la mise en gérance d'un commerce ou d'un fonds artisanal, avantages en nature, etc.) : indiquez la nature du revenu déclaré.

Pour les rubriques 9 et 10 : biens dont vous et/ou votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé êtes propriétaires, avez l'usufruit ou avez fait donation depuis plus ou moins de 10 ans.

Pour les rubriques 10 et 11

Biens dont vous et/ou votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé êtes propriétaires, avez l'usufruit ou avez fait donation depuis plus ou moins de 10 ans.

- 10** Biens immobiliers : maisons, appartements, immeubles, terrains, commerces, etc. (y compris ceux mis en location), SAUF votre habitation principale et les bâtiments d'exploitation agricole : indiquez la nature, l'adresse et la valeur actuelle des biens déclarés.
- Si les biens sont indivis, en copropriété, en nue-propriété ou en usufruit, indiquez la valeur totale du bien, votre part et/ou celle de votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé.
 - Si vous et/ou votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé êtes commerçant ou artisan ou exploitant agricole en activité ou si le commerce/l'entreprise est en gérance, précisez la valeur du fonds et, le cas échéant, la valeur des murs.
- 11** Biens mobiliers (livret d'épargne, placements d'argent tels que PEL, LEP, Livret A, etc., d'actions ou d'avoirs tels que les Sicav, bons du trésor, comptes rémunérés, titres, actions, obligations, indemnités de départ attribuées à certains artisans, commerçants et exploitants agricoles, le capital non réinvesti de la vente d'un bien, etc.) : indiquez la nature et la valeur actuelle des biens déclarés.

► Justificatifs à joindre

Nous vous invitons à nous transmettre, en plus du formulaire complété et signé, une photocopie lisible de :

- **Votre dernier avis d'impôt sur le revenu ou de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu et, si vous vivez en couple, une photocopie du dernier avis d'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu de votre concubin ou de votre partenaire pacsé* ;**
- **Un justificatif à votre nom du mois précédant ou incluant la date de votre demande prouvant que vous résidez en France (métropole ou en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à la Réunion, à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy) tels que : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, etc., et, si vous demandez l'Aspa couple, 1 justificatif au nom de votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé précédant ou incluant le mois de la demande prouvant qu'il réside également en France.**
- **Vos trois derniers relevés de comptes bancaires, postaux ou de placement.**

NOUS SERONS AMENÉS À CONTRÔLER RÉGULIÈREMENT LA RÉALITÉ DE VOTRE RÉSIDENCE EN FRANCE.

- **Votre titre de séjour autorisant à travailler en cours de validité** et/ou celui de votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé si vous résidez en France et si vous et/ou votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé êtes de nationalité étrangère sauf pour les ressortissants de l'Union européenne**, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse***.

La complémentaire santé solidaire (CSS) est une aide permettant la prise en charge intégrale de vos dépenses de santé (pas d'avance de frais pour les consultations, un accès à un panier de soins dont le 100% santé notamment en optique, en dentaire, en prothèse auditive...).

Les bénéficiaires de l'ASPAs ainsi que leurs conjoints, concubins ou partenaires PACS qui n'ont pas eu d'activité professionnelle au cours des trois mois civils précédant le dépôt de la demande de CSS sont présumés remplir ses conditions d'accès moyennant le paiement d'une participation financière (moins coûteuse qu'une complémentaire santé du secteur privé).

Pour faire votre demande, adressez-vous à votre caisse de MSA.

Nous vous rappelons qu'en cas de changement de situation (déménagement, reprise d'activité...), vous devez obligatoirement le signaler à votre caisse de retraite dans le mois suivant.

*Ces documents fiscaux sont nécessaires pour déterminer les prélèvements sociaux applicables sur votre retraite.

****Liste des pays de l'Union européenne** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

***Sauf les ressortissants du Gabon; Pour les ressortissants du Maroc, de Tunisie, de Turquie, d'Algérie et d'Israël qui ont un titre de séjour en cours de validité ou sont travailleurs migrants ou des membres de la famille de ces travailleurs; Les ressortissants du Bénin, du Cap Vert, du Congo, de Madagascar, du Mali, du Sénégal et du Togo qui ont un titre de séjour en cours de validité et ont exercé en France une activité salariée ou assimilée ainsi que leurs ayants droit.

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Nous adresser des photocopies de bonne qualité. Ne pas les scotcher ou les agraffer, ni les surligner en couleur.

1 - Votre identité

Votre n° de sécurité sociale :

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) :

Votre nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu ; ex. : nom du ou de la conjoint(e)) :

Vos prénoms (soulignez votre prénom usuel) :

Votre date de naissance :

Votre nationalité :

Commune de naissance (indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) :

Département de naissance : Pays de naissance :

2 - Vos coordonnées

Votre adresse :

Complément d'adresse (bât, esc. étage, lieu-dit) :

Code postal : Commune :

Pays :

Votre adresse mail* :

Votre téléphone* :

3 - Votre situation de famille actuelle

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) En concubinage Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)
Depuis le Depuis le

Si vous êtes marié(e), quel est votre régime matrimonial ? : Communauté universelle?
 Communauté réduite aux acquêts?
 Séparation des biens pure et simple?

4- Votre conjoint(e), votre partenaire pacsé(e) ou votre concubin(e) si vous vivez en couple

Son n° de sécurité sociale :

Madame Monsieur

Son nom de famille (nom de naissance) :

Son nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu ; ex. : nom du ou de la conjointe) :

Ses prénoms (soulignez son prénom usuel) :

Sa date de naissance :

Sa nationalité :

Commune de naissance (indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) :

Département de naissance : Pays de naissance :

* Les données de contact collectées sont destinées à faciliter l'instruction de votre demande en cas de besoin d'échanges dans le cadre de nos missions de service public. Les destinataires de ces données sont les régimes de retraite de base concernés par la présente demande ainsi que certains régimes de retraite complémentaire. Les données collectées sont conservées le temps nécessaire au versement de la prestation.

5 - Vos droits à la retraite et ceux de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire pacsé

Avez-vous obtenu ou demandé la totalité des retraites de base et de réversion dont vous pouvez bénéficier auprès de l'ensemble des régimes de retraite de base et complémentaires en France et hors de France ? **oui** **non**

Si oui, indiquez-nous la date d'effet de l'avantage ainsi que l'organisme :

Si non, indiquez-nous les raisons :

Votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire pacsé a-t-il obtenu ou demandé la totalité des retraites dont il peut bénéficier auprès de l'ensemble des régimes de retraite de base et complémentaires en France et hors de France ? **oui** **non**

Si oui, indiquez-nous la date d'effet de l'avantage ainsi que l'organisme concerné :

Si non, indiquez-nous les raisons :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage : - à faciliter toute enquête pour les vérifier,
- à vous faire connaître immédiatement toute modification de ma situation.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à : le :

Signature du demandeur :

Signature du conjoint :

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance retraite. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL). La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti ou non au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Avant de compléter votre déclaration, lisez attentivement les informations figurant en page 5 et reportez vous à la notice d'information en pages III et IV.

► Vous devez déclarer **le montant brut de vos revenus personnels perçus en France et/ou dans un autre pays et si vous vivez en couple (suite à remariage, concubinage, pacs), les revenus de votre conjoint actuel ou concubin ou partenaire pacsé perçus en France et/ou dans un autre pays.**

VOUS (précisez les 3 mois concernés)			VOTRE CONJOINT ACTUEL (précisez les 3 mois concernés)		
Mois de	Mois de	Mois de	Mois de	Mois de	Mois de
€	€	€	€	€	€
1 - Salaires et gains assimilés					
€	€	€	€	€	€
2 - Revenus professionnels des non salariés <i>(inscrivez le montant annuel retenu par l'administration fiscale)</i>					
€	€	€	€	€	€
3 - Indemnités maladie					
€	€	€	€	€	€
4 - Allocations chômage					
€	€	€	€	€	€
5 - Pensions, retraites, rentes, retraites complémentaires personnelles <i>(indiquez les noms et adresses des organismes servant la/les prestations ainsi que la/les références)</i>					
Organisme :			Organisme :		
€	€	€	€	€	€
Organisme :			Organisme :		
€	€	€	€	€	€
Organisme :			Organisme :		
€	€	€	€	€	€

6 - Retraites de réversion de base *(indiquez les noms et adresses des organismes servant la/les prestations ainsi que la/les références et précisez le nom du conjoint décédé vous ouvrant droit à la retraite de réversion)*

Organisme :
.....
..... € € € € € €
.....
.....
..... € € € € € €
.....
.....
..... € € € € € €

7 - Retraites de réversion complémentaires *(indiquez les noms et adresses des organismes servant la/les prestations ainsi que la/les références et précisez le nom du conjoint décédé vous ouvrant droit à la retraite de réversion)*

Organisme :
.....
..... € € € € € €
.....
.....
..... € € € € € €
.....
.....
..... € € € € € €

8 - Allocations (allocation adultes handicapés, allocation amiante, etc.) *(indiquez les noms et adresses des organismes servant la/les prestations ainsi que la/les références)*

Organisme :
.....
..... € € € € € €
.....
.....
..... € € € € € €
.....
.....
..... € € € € € €

9 - Autres revenus (pension alimentaire, prestation compensatoire, etc.)

(indiquez la nature de la prestation ainsi que les noms et adresses des organismes ou des personnes servant la/les prestations ainsi que la/les références)

Organisme :					
.....					
..... € € € € € € €
.....					
.....					
..... € € € € € € €

▶ Vos biens et, si vous vivez de nouveau en couple, les biens de votre conjoint actuel ou partenaire pacsé ou concubin

10 - Biens immobiliers : maisons, appartements, terrains (à l'exclusion de votre habitation principale et des bâtiments de l'exploitation agricole)

■ Précisez la nature du bien immobilier déclaré et s'il y a lieu indivis, nue-propriété ou usufruit :

	Adresse	Valeur actuelle
Personnels : €
Communs au ménage : €

Habitez-vous la maison dont vous ou votre conjoint actuel, concubin, partenaire pacsé êtes propriétaire ? **oui** **non**

Une partie de cette maison est-elle louée ? **oui** **non**

Si **oui**, valeur de la partie louée €

■ **Donations** : vous et/ou votre conjoint actuel, concubin, partenaire pacsé avez-vous fait une donation de biens immobiliers depuis moins de 10 ans avec réserve d'usufruit ?

si **oui**, qui est le donateur ? Vous-même Votre conjoint actuel, concubin, partenaire pacsé Vous et votre conjoint actuel

Date de la donation : Lien de parenté avec le bénéficiaire de la donation :

Précisez la nature du bien immobilier donné (maison, appartement, terrain)	Adresse	Valeur actuelle
..... €

11 - Biens mobiliers : livrets d'épargne, titres, actions, obligations, capitaux d'assurance

■ Précisez la nature du bien mobilier :

	Valeur actuelle
Personnels :	
..... €
..... €
Communs au ménage actuel :	
..... €
..... €
De votre conjoint actuel, concubin, partenaire pacsé :	
..... €
..... €

■ **Donations** : vous et/ou votre conjoint actuel, concubin, partenaire pacsé avez-vous fait une donation de biens mobiliers depuis moins de 10 ans ? **oui** **non**

si **oui**, qui est le donateur ? Vous-même Votre conjoint actuel, concubin, partenaire pacsé Vous et votre conjoint actuel

Date de la donation : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Lien de parenté avec le bénéficiaire de la donation :

Précisez la nature du bien mobilier donné (livrets d'épargne, titre actions, etc.)	Valeur actuelle
..... €
..... €
..... €

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage : - à faciliter toute enquête pour les vérifier,
- à vous faire connaître immédiatement toute modification de ma situation.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à :

le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance retraite. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL). La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti ou non au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Signature du demandeur :

Signature du conjoint :